

# TERRORISME ET ANTITERRORISME

[www.crime-reg.com/terrorisme](http://www.crime-reg.com/terrorisme)

## NOTES DU COURS

---

### Cours 1 Introduction

---

#### 1.1 présentation du cours

1.1.1 évaluation, HTML

1.1.2 présentation d'un texte. Règles d'utilisation de PowerPoint (couleurs, effets, graphiques, quantité de texte, nombre de diapositives)

---

### Cours 2 Terrorisme, politique et violence

---

La définition du terrorisme, la violence politique, la politique violente, l'idéologie, le terrorisme dans la culture populaire.

Lectures :

• (USDS) *Patterns of Global Terrorism / Country Reports on Terrorism*

<http://www.state.gov/s/ct/rls/>

• (Canada - MSPC) *Le certificat de sécurité*

<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/newsroom/factsheets/2005/certificat-f.html>

• John Brown, *Terrorisme et représentation*,

[http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id\\_article=1397](http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1397)

• (Canada.com) *Ahmed Ressam : The Terrorist Within*,

[www.canada.com/national/features/terrorist/index.html](http://www.canada.com/national/features/terrorist/index.html)

#### 2.1 Qu'est-ce que le terrorisme ?

2.1.1 Exercice en groupes : donner une définition du terrorisme.

2.1.2 Définition de l'USDS (selon le texte d'aujourd'hui) :

terrorism means premeditated, politically motivated violence perpetrated against noncombatant (in addition to civilians, military personnel who at the time of the incident are unarmed and/or not on duty) targets by subnational groups or clandestine agents, usually intended to influence an audience.

2.1.3 Définition du Code pénal français :

– Constituent des actes de terrorisme, lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur, les infractions suivantes : (crimes conventionnels listés)

– Constitue également un acte de terrorisme le fait de financer une entreprise terroriste en fournissant, en réunissant ou en gérant des fonds, des valeurs ou des biens quelconques ou en donnant des conseils à cette fin, dans l'intention de voir ces fonds, valeurs ou biens utilisés ou en sachant qu'ils sont destinés à être utilisés, en tout ou partie, en vue de commettre l'un quelconque des actes de terrorisme prévus au présent chapitre, indépendamment de la survenance éventuelle d'un tel acte.

2.1.4 Définition du Code criminel canadien :

(1) d'une part, commis à la fois :

(a) au nom - exclusivement ou non - d'un but, d'un objectif ou d'une cause de nature politique, religieuse ou idéologique,

(b) en vue - exclusivement ou non - d'intimider tout ou partie de la

population quant à sa sécurité, entre autres sur le plan économique, ou de

contraindre une personne, un gouvernement ou une organisation nationale ou internationale à accomplir un acte ou à s'en abstenir, que la personne, la population, le gouvernement ou l'organisation soit ou non au Canada,

(2) d'autre part, qui intentionnellement, selon le cas :

- (a) cause des blessures graves à une personne ou la mort de celle-ci, par l'usage de la violence,
- (b) met en danger la vie d'une personne,
- (c) compromet gravement la santé ou la sécurité de tout ou partie de la population,
- (d) cause des dommages matériels considérables, que les biens visés soient publics ou privés, dans des circonstances telles qu'il est probable que l'une des situations mentionnées aux divisions (A) à (C) en résultera,
- (e) perturbe gravement ou paralyse des services, installations ou systèmes essentiels, publics ou privés, sauf dans le cadre de revendications, de protestations ou de manifestations d'un désaccord ou d'un arrêt de travail qui n'ont pas pour but de provoquer l'une des situations mentionnées aux divisions (A) à (C).

#### 2.1.5 Définition en droit turc :

L'usage systématique de la coercition, de la violence, de la peur et des menaces par des groupes ou individus en vue d'un objectif politique, pour déstabiliser les institutions mentionnées dans la constitution de la République turque, pour miner ses règlements économiques, pour porter atteinte à l'indivisible intégrité de son territoire, pour compromettre l'autorité gouvernementale, pour mettre la liberté du peuple turque en danger ou pour réduire la sécurité intérieure ou internationale du gouvernement.

#### 2.1.6 Toutes ces définitions sont discutables et ont une frontière avec d'autres types d'actes qui reste relativement floue. Certains éléments consensuels peuvent toutefois être identifiées :

2.1.6.1 actes ressemblant au terrorisme et partageant une frontière avec lui, mais qui n'en sont pas (construction d'une **définition négative**) :

- assassinat/enlèvement politique (ex.: comparer A. Moro à J.F. Kennedy)
- crime organisé (activités primaires vs activités secondaires)
- guérilla/résistance (groupes utilisant des tactiques variées : FARC, LTTE)
- guerre – limites de la guerre « propre », mouvements de résistance, armes de destruction massive, etc.
- contestation violente (« Black Block »)
- attaques racistes
- discours haineux/menaces

2.1.6.2 sources possibles d'actes ressemblant à du terrorisme :

- individus indépendants (Ted Kaczynski, Unabomber)
- individus « entrepreneurs » (Abu Nidal, Carlos)
- groupes politiques, ethniques, religieux, tribaux
- gouvernements
- groupes criminels organisés

2.1.6.3 éléments qui permettent d'exclure le terrorisme

- la psychopathologie (invalidation générale des approches psychiatriques)
- le gain personnel
- les animosités personnelles
- la « stupidité » (ex. : jeunes graffitant des croix gammées sans en connaître la signification)

2.1.6.4 éléments qui sont généralement inclus dans toutes les définitions du terrorisme :

- **violence**, contre des personnes, objets physiques ou d'objets virtuels
- **objectif politique** (généralement mal défini: simple absence de bénéfice personnel direct)

- **asymétrie** : suppose que l'individu ou le groupe terroriste sont en position de faiblesse par rapport à leur cible (ne s'applique évidemment pas au terrorisme d'État)
- **communication** : l'acte ne contient pas sa finalité, il vise à communiquer à d'autres. Classiquement on a référé à ceci comme étant l'élément « terreur » (abandonné parce que trop subjectif). On a souvent décrit le terrorisme comme une « propagande par l'action »

- 2.1.6.5 **À NOTER : tout ceci procède d'une logique universelle volontariste, ce qui est typique de la presque totalité des études sur le terrorisme – mais qui reste peu criminologique.** Nous y reviendrons, mais pour l'instant on peut dire que ces descriptions procèdent d'avantage des présupposés analytiques des observateurs que d'une quelconque réalité du terrorisme. En fait, au départ, la catégorie « terrorisme » en elle-même devrait sans doute être déconstruite. C'est le même problème auquel font face les criminologues avec la catégorie « crime ».
- 2.1.6.6 On voit facilement que la construction d'une définition est extrêmement difficile. Une partie du problème, par contre, tient à l'opposition entre le normatif et le descriptif.
- **normatif** : définitions qui cherchent i. à condamner/justifier (par contraste) un état de faits ou ii. mettre sur pied des moyens juridiques (lois, procédures) d'y répondre
  - **descriptif** : vise la compréhension des faits en question.
  - il est extrêmement difficile, sinon impossible, de trouver une définition/classification qui satisfasse aux deux approches – mais dans ce cours nous nous limitons au descriptif.
  - Ainsi, pour les besoins de la cause, définissons le terrorisme comme **toute violence à objectif coercitif et motivation politique, lorsque les cibles ne sont pas engagées au combat.** (Ceci est la définition en cours dans la base de données de l'ERTA (erta-tcrg.org). Notez que cette définition s'applique aux actions et non à l'éthos général d'un groupe, ou encore à des individus. Autrement dit, un groupe qui normalement s'adonne à des activités de guérilla peut très bien commettre un acte terroriste. À l'inverse, le fait qu'un groupe commette des actes terroristes ne signifie pas que tous ses actes sont du terrorisme (exemple: FARC, Hamas).
  - Cette définition est toutefois sans aucun doute beaucoup trop large.

## PPT

### 2.2 Le terrorisme dans la culture populaire

2.2.1 GRAVITÉ : souvent « terroriste » est un qualificatif visant à souligner la gravité d'un acte particulier, sans égard à la nature de l'acte en question.

2.2.2 MENACE CONSTANTE : le terrorisme est présenté comme une épée de Damoclès.

Voir les « niveaux de menace » du DHS ou [www.ready.gov](http://www.ready.gov).



2.2.3 ETHNICITÉ : en général l'individu terroriste étant ethniquement différencié, le terrorisme, l'acte lui-même apparaît comme ethniquement différencié. Le terrorisme devient une activité culturelle.

2.2.4 MARGINALITÉ : L'individu terroriste vit en marge de la société – non seulement à cause de ses activités clandestines, mais parce qu'il est issu d'une classe sociale/groupe ethnique/situation géographique défavorisée (dans l'absolu, ou relativement). Ceci est à la base du concept de « cellule cachée » ou « dormante » (sleeper cell).

2.2.5 SÉCURITÉ V. LIBERTÉ : le terrorisme est vu comme au centre d'une opposition entre la sécurité et la liberté du citoyen. Les droits du citoyens, inventés

comme une protection individuelle, donc une augmentation de la sécurité, sont maintenant perçus comme réduisant sensiblement cette sécurité.

- 2.2.6 DROIT V. FORCE : corollaire du précédent, la réponse au terrorisme est perçue comme devant se définir par la force (guerre, détention extrajudiciaire, torture) ou par le droit (procédures judiciaires). De vieux arguments pro- et anti-torture revoient le jour (v. Dershowitz, 2002 : 131-164). Doit-on torturer le terroriste qui a caché une bombe à retardement ? (le *ticking bomb terrorist*, leitmotiv de séries comme 24).
- 2.2.7 POLICE V. FORCES ARMÉES : encore corollaire du précédent : le terrorisme est-il un problème *militaire* ou *policier* ? (*war on terror*).
- 2.2.8 SÉCURITÉ INTÉRIEURE V. EXTÉRIEURE : traditionnellement, la police a responsabilité exclusive en matière de sécurité intérieure, alors que les forces armées sont chargées de la sécurité extérieure. Ceci est désormais faux, ayant commencé à changer avec la guerre contre les drogues, mais définitivement à rejeter en matière de terrorisme. Aujourd'hui, les mots d'ordre sont intégration et coopération.
- 2.2.9 ABSTRACTION : à partir d'actes précis commis par des individus spécifiques (reconnus ou inconnus), le discours s'élève rapidement à des niveaux d'abstraction de plus en plus hauts et éloignés de leur point de départ. Le premier niveau est une classification sous le titre, « terrorisme » plutôt qu'un des autres types d'action que nous avons vu ci-haut. La classification du 9-11 passa d'ailleurs de crime à guerre puis encore à crime mais dans la sous-catégorie de « terrorisme » (après avoir été, au tout début, « accident »). Ensuite on extrait l'élément terreur, qui est encore plus abstrait, puis « mal » (*evil*). Ceci a un effet particulier sur les réponses : que veut dire une « guerre contre la terreur », au juste ?

### 2.3 Le discours gouvernemental au sujet du terrorisme

- 2.3.1 Le « *Patterns of Global Terrorism* » du USDS (maintenant, « *Country Reports on Terrorism* depuis le transfert du Department of State au Office of the Director of National Intelligence (ODNI)). Vise à tabuler l'ensemble des actes de terrorisme international et national (la distinction n'est pas claire et au niveau national la tabulation des incidents est hautement sélective).

2.3.1.1 exemple: terrorisme en Iraq depuis la chute du régime Hussein :  
Most of the attacks that have occurred during Operation Iraqi Freedom and Operation Enduring Freedom do not meet the longstanding US definition of international terrorism because they were directed at combatants, that is, American and Coalition forces on duty. Attacks against civilians and against military personnel, who at the time of the incident were unarmed and/or not on duty, are judged as terrorist attacks

<http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/2003/33771.htm>).

2.3.1.2 exemple : Defeating the Terrorist Enemy: Attack All Levels of the Threat Complex Simultaneously The "enemy" comprises a three-fold threat complex:

**Leaders** - Global Actors, including al-Qaida and associated networks, which provide leadership, resources, inspiration and guidance to extremists.

**Safe Havens** - Space that provide a secure base for extremist action, including:

**Physical space** - failed/failing states, under-governed areas and sponsors who provide safe areas where terrorists train and organize. Many safe havens sit astride international borders, demanding a regional, rather than solely national response.

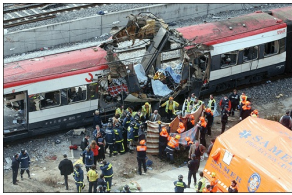
**Cyber space** - electro-magnetic and internet-based means for communication, planning, resource transfer and intelligence collection. These means allow terrorists to organize, communicate, spread propaganda and transfer money.

**Ideological space** - belief systems, ideas and cultural norms that enhance the enemy's freedom of action. These include ethnic identities, religious attitudes and political cultures.

**Underlying conditions** - Local groups, grievances, communal conflicts and societal structures that provide fertile soil in which extremism flourishes, and provide the "fuel" that the enemy exploits. Many of these grievances and conflicts are pre-existing and resolving them is a related but separate issue to combating terrorism, per se (<http://www.state.gov/s/ct/enemy/index.htm#enemy>).

### 2.3.1.3 attentats de Madrid et gestion politique des crises terroristes (Brown)

- En 1975 le dernier gouvernement fasciste d'Europe s'écroule à la mort de Franco (arrivé au pouvoir en 1936). Suit une transition politique négociée (1975-1982). L'entente entre les forces armées (pouvoir sortant) et les représentants de la société civile (y compris des milliers de victimes du régime) met fin aux revendications culturelles/ethniques de différents groupes espagnols, dont les Basques, qui étaient déjà reconnus pour leur résistance au régime Franco.
  - le gouvernement Aznar (Parti Populaire) est dans la lignée de la droite politique formée par le régime autoritaire. L'ETA est son ennemi historique, qu'il utilise pour opposer le mouvement indépendantiste : la menace terroriste est la justification de plusieurs lois visant à museler les formations indépendantistes.
- Le gouvernement Aznar s'est également allié à l'intervention étatsunienne en Iraq, à l'encontre d'une majorité des citoyens espagnols.
- les attentats surviennent alors que le PP tente de briguer un 3<sup>e</sup> mandat (1996-2000, 2000-2004). Selon Brown l'attribution mensongère des attentats à l'ETA et le discours antiterroriste criminalisant toute opposition et présentant aurait fait voter une partie de la population qui était auparavant apathique.
- Ainsi, il est simpliste de prétendre que les attentats ont modifié la politique espagnole : plusieurs autres facteurs devaient également être présents, dont la réaction précise du gouvernement.



« Despite solid progress, the danger persists » (2002)

<http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/2002/html/19977.htm>

« Despite this undeniable progress, major challenges remain » (2006)

<http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/2006/82727.htm>

2.3.2 En gros, on peut suivre Murray Edelman (1964) et affirmer que le langage gouvernemental au sujet du terrorisme comprend deux facettes principales se complétant :

- 2.3.2.1 avertissement de l'urgence et du danger imminent (v. Site USDS). L'urgence est au coeur de l'activité politique des démocraties libérales occidentales, activité qui peut souvent se résumer à la *gestion des crises*.
- 2.3.2.2 assurances que le gouvernement fait déjà tout ce qui est en son pouvoir et que tout est aussi bien contrôlé que possible. À la fois, certains sacrifices seront demandés au citoyen pour permettre au gouvernement de contrer la menace efficacement.
- 2.3.2.3 pris ensemble, ces deux éléments constituent un discours public qu'Edelman appelle « exhortatif » (*hortatory*), qui vise à désamorcer ou rendre caduque toute critique politique.

2.3.2.4 ainsi, le discours au sujet du terrorisme est un moyen d'établir la compétence du gouvernement et la nécessité de ses actions. C'est également un site important où se joue le cadre juridique qui déterminera les droits et les libertés du citoyen : le terrorisme est un outil de contrôle social.

PAGES SUIVANTES :  
DIAPORAMA EN SOUTIEN DU COURS 2